

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

8 conseillers présents : P. Vanier, A. Gaillandre, L. Blosseville, H. Callens, D. Clastot, P. Legrand, L. Liot, L. Maurique

3 absents excusés : E. Burel, M. Leclerc, M.L. Robillard

Le secrétariat de séance est assuré par L. Liot

Procès-verbal du conseil du 16 avril 2025

Le compte rendu du conseil du 16 avril dernier n'a pas encore été établi. Il sera diffusé prochainement à l'ensemble des conseillers pour approbation lors du prochain conseil.

Information au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire : virement de crédit du chapitre 23 au chapitre 21

Le budget d'investissement 2025, approuvé le 16 avril dernier, comporte au chapitre 23 « Immobilisations en cours » l'intégralité des dépenses restantes pour la restauration de l'église, y compris un montant de 7000€ à régler à l'architecte. Il s'avère que cette somme aurait dû être inscrite au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Le virement entre comptes de 7000€ a été effectué par le Maire dans le cadre de la fongibilité des crédits. L'information en est donnée aux conseillers municipaux.

Les conseillers prennent acte de ce transfert.

Décision modificative : cession de terrain à Mme Luxmoore

Le budget d'investissement 2025, approuvé le 16 avril dernier, a enregistré le produit de la cession d'un terrain à Mme Luxmoore pour 4095€. Ce montant est exact mais dans la section d'investissement, il aurait dû être inscrit au compte 024 « Produits de cession » et non au compte 775. Il doit être ventilé en prix d'acquisition 3020€ et plus-value 1075€.

A l'unanimité les conseillers présents approuvent cette décision modificative.

Subventions aux associations

Le Maire rappelle que toutes les associations demandant une subvention à la commune doivent remplir le formulaire CERFA prévu à cet effet (n° 12156). Il présente les différentes demandes reçues que les conseillers analysent sur la base de l'intérêt pour les habitants de la commune.

Au terme de cet examen, étant entendu que les membres du Conseil également membres d'un bureau d'une association concernée (Comité des Fêtes, Blosseville Histoire Vivante, Association Blossevillaise Mémorielle) se sont abstenus pour le vote sur cette association, **le conseil municipal décide d'accorder les subventions aux associations suivantes :**

Comité des fêtes	1500 €
Club de l'amitié	600 €
Assoc. Blossevillaise Mémorielle	350 €
Blosseville Histoire Vivante	300 €
Don de Vie	200 €
Assoc. Sapeurs-pompiers de Veules	150 €
ADMR L'assiette	100 €
Clos Masure Racines Avenir de Caux	100 €
Bibliothèque de Sotteville sur mer	50 €
Atelier des Touch'à tout	50 €

Participation aux activités sportives, culturelles ou de soutien scolaire pour les enfants de moins de 18 ans résidant à Blosseville (Versement à l'association concernée) : 50% du montant plafonné à 50 € / an et enfant

La subvention accordée au Comité des fêtes comprend un montant exceptionnel de 800€ correspondant à la redevance annuelle pour l'utilisation d'un logiciel de billetterie et de communication.

Ce logiciel sera nécessaire au Comité pour prendre en charge l'organisation d'un concert prévu le 12 juillet, comme il a été convenu entre le Maire et le Président et le Trésorier du Comité des fêtes. Ce concert de l'orchestre à cordes de la Garde républicaine se tiendra en l'église de Saint Valery. Les recettes, nettes de certains frais, seront versées à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église. Outre les entrées payantes à 25€, une centaine de places seront offertes pour les sponsors et les personnalités officielles.

Tarifs Salle des Fêtes

Le Maire rappelle que la salle des fêtes de la commune fait l'objet de locations fréquentes tant à des habitants de la commune qu'à des personnes extérieures. Les tarifs de location sont différents pour ces deux catégories de public et semblent bas par rapport à ceux d'autres communes environnantes.

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs actuels pour les personnes de la commune et de les augmenter pour les personnes « extérieures », selon la grille suivante :

Type de location	Tarifs anciens		Tarifs nouveaux	
	Habitant Blosseville	Extérieur	Habitant Blosseville	Extérieur
Week-end	280€	330€	280€	360€
Journée	200€	230€	200€	250€
Vin d'honneur	90€	110€	90€	120€

Il est précisé que ces augmentations ne concerneront pas les contrats déjà signés. Elles s'appliqueront à toute nouvelle réservation à compter du jour de ce conseil.

Tarifs concessions cimetière

Le Maire expose la situation du cimetière. Le columbarium ne comporte plus que 3 niches vides. Il n'y a pas eu de demande de cavurne (urne placée sous terre dans un espace réduit). Beaucoup de concessions de tombes sont expirées et de nombreuses tombes ne sont pas entretenues. Il faudrait procéder à plusieurs exhumations, dont le coût est important (environ 1000€), par rapport au prix actuel des concessions.

Il apparaîtrait ainsi judicieux d'augmenter régulièrement les tarifs des concessions. Il pourrait également être envisagé un jour de supprimer les concessions de 50 ans, afin de diminuer le risque d'abandon des tombes.

Il est décidé, à l'unanimité :

- **de consacrer une séance spécifique du conseil au sujet du cimetière**
- **dans l'immédiat de relever significativement les tarifs des concessions, selon la grille suivante :**

En €	Tarifs anciens		Tarifs nouveaux	
	Concession 30 ans	Concession 50 ans	Concession 30 ans	Concession 50 ans
Columbarium	300	500	350	600
Cavurne	200	250	350	600
Tombe cimetière	350	600	450	750

RIFSEEP

Les systèmes de primes des agents de la Fonction Publique ont été unifiés avec l'adoption d'un RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*), qui se substitue au système de primes existantes. Ce régime prévoit la possibilité et les conditions de versement d'une indemnité liée à la fonction (IFSE) et d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) liée à l'engagement professionnel. La commune de Blosseville n'avait pas encore adopté ce régime RIFSEEP pour ses agents (cantonniers, secrétaire de mairie). Il est impératif de le mettre en place aujourd'hui. La mesure de l'engagement professionnel, base de versement du CIA, se fera lors d'un entretien individuel annuel, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

A l'unanimité les conseillers présents approuvent la mise en place d'un régime RIFSEEP, pour les agents municipaux concernés.

Questions diverses

Levée d'indices de cavités souterraines

Deux indices de cavités souterraines sont identifiés Rue du Calvaire, sous les numéros 64 et 65. A la demande des riverains, des analyses ont été menées en février 2025 par le cabinet For&Tec pour éliminer les risques induits par ces indices.

Ces travaux ont permis d'éliminer tout risque pour l'indice 65 et de limiter la zone concernée pour l'indice 64. Ces résultats ont été certifiés par la DDTM.

En conséquence, à l'unanimité des présents, les conseillers décident de

- lever partiellement l'indice 64
- lever totalement l'indice 65

Ces levées d'indices seront portées sur les documents d'urbanisme.

Document récapitulatif des paiements pour les travaux de l'église

En amont de ce Conseil, le Maire a adressé aux conseillers un document reprenant individuellement les paiements effectués aux entreprises et à l'architecte pour les travaux de restauration de l'église.

Il est précisé que ce document, établi afin de pouvoir percevoir certains financements, ne reprend pas l'exhaustivité des versements. **Un bilan complet des sommes engagées pour la restauration de l'église sera prochainement fait - sur le modèle de l'état donné lors du conseil du 11 mars - et communiqué aux conseillers.**

Réunion avec la cellule PLUi

Le Maire et les deux référents PLUi de la commune rencontreront la cellule PLUi de la CCCA et le cabinet AURH pour examiner les éléments proposés par le Conseil Municipal concernant notamment le patrimoine naturel.

Cette réunion se tiendra le mercredi 29 octobre à 14h.

Commission des travaux

Les membres de la commission des travaux se réuniront le Mardi 17 juin à 18h.

Cette réunion aura pour objet d'examiner les diagnostics et devis concernant le logement communal attenant à la mairie ainsi que l'organisation des réseaux d'eau et de chauffage des bâtiments connexes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Pascal VANIER

Laurent LIOT